

RÉUNION DU CONSEIL

3 AOÛT 2026

Lundi, le 3^e jour du mois d'août 2026, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

M. Alain Gagnon, conseiller;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Monique Tremblay, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. Pierre-Luc Gagnon, conseiller;

Est absente :

Mme Audrey Cossette, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026
4. Approbation des comptes et salaires
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Autorisation pour paiement par Internet – Prélèvement ou accès D
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRANSPORT
 - 7.1. Offre de service de déneigement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Mandat accordé à la firme Techni-Consultant pour un plan municipal en matière de stratégie de gestion des actifs PGA-Eau Volet 2
 - 8.2. Mandat accordé à la firme Techni-Consultant pour un accompagnement afin de procéder à la vidange des boues
 - 8.3. Mandat accordé à la firme Techni-Consultant pour une assistance technique sur la stratégie d'eau potable
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Demande de dérogation mineure no 45-2026 - lot 5 803 275
 - 9.2. Mandat accordé à la firme Tremblay Bois avocats - Pourvoi en contrôle judiciaire
10. LOISIR ET CULTURE

11. AUTRES
12. CORRESPONDANCES
13. Compte-rendu des dossiers
14. Autres questions relatives aux sujets de la séance
15. Période de questions diverses
16. Clôture de la séance

2026-08-227
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2026

Il est proposé par Pierre-Luc Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tenue à 19h00.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

2026-08-228
4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés: les chèques de déboursés du mois de juillet 2026 portant les numéros 13453 à 13454 pour un montant de 825.87 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 4398 à 4427 pour une somme totale de 85 187.76 \$.

Les comptes à payer portant les numéros 4428 à 4457 inclusivement, et totalisant la somme de 35 515.38 \$. Les salaires du mois de juillet s'élèvent à 43 571.54\$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-08-229
5.1 AUTORISATION POUR PAIEMENT PAR INTERNET –
PRÉLÈVEMENT OU ACCÈS D

CONSIDÉRANT QUE l'abandon des chèques permettrait de réduire significativement les coûts administratifs et d'optimiser le temps de traitement de la comptabilité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'AUTORISER la Directrice générale à supprimer autant que possible le chèque comme moyen de paiement des fournisseurs à payer.

De procéder par voie électronique dès qu'il est possible, grâce à des paiements en ligne sécurisés, prélèvements ou Accès D et ce, de façon permanente.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT

2026-08-230

7.1 OFFRE DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT QU'À cette période de l'année, nous offrons nos services d'aide au déneigement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la partie du rang Price lui appartenant et qui est située dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente doit être signée entre les parties à cet effet;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés pour ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'OFFRIR, pour les trois prochaines saisons hivernales, un service de déneigement à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour leur partie du rang Price située sur le territoire de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, équivalant à 1.4 km, le coût sera indexé chaque année de 3%.

Saison 2025-2026 5 700 \$

Prochaines saisons :

2026-2027 5 871 \$

2027-2028 6 047 \$

2028-2029 6 229 \$

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2026-08-231

8.1 MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT POUR UN PLAN MUNICIPAL EN MATIÈRE DE STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS PGA-EAU VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du PGA-Eau bonifie de 5% le programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc., en date du 26 mars 2026 afin d'élaborer le plan municipal en matière de Stratégie de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE cette élaboration comprend des rencontres, la préparation du plan de gestion des actifs en eau, la présentation du rapport final, un projet de résolution personnalisé, l'élaboration ou la révision d'une politique en gestion des actifs municipaux et la mise à jour des données suivant l'approbation du PGA-Eau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 11 900 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense sera payée à même le programme TECQ 2024-2028.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-08-232

**8.2 MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT
POUR UN ACCOMPAGNEMENT AFIN DE PROCÉDER À LA
VIDANGE DES BOUES**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc., en date du 27 juillet 2026 afin d'accompagner la Municipalité dans l'exécution de la vidange des boues;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement comprend une rencontre pour définir les besoins et les attentes, la rédaction d'un devis de procédure d'attribution du contrat pour l'entrepreneur, la participation à la réunion de démarrage, l'accompagnement durant les travaux et un rapport final;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre-Luc Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. au coût de 12 750 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le fond prévu pour la vidange des boues ou un emprunt quand le montant du contrat de vidange des boues sera connu.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-08-233

**8.3 MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT
POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LA STRATÉGIE
D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc., en du 16 mars 2026 afin d'accompagner la Municipalité dans son obligation en matière de Stratégie d'économie d'eau potable régie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement peut être admissible dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnements de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 12 695.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense sera payée à même le programme TECQ 2024-2028.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-08-234

**9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 45-2026, LOT
5 803 275**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 301 rang St-Charles a demandé à la Municipalité de lui accorder une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par cette demande est le lot 5 803 275 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la dérogation demandée vise à permettre d'accepter deux conteneurs de 20 pieds au lieu d'un seul de 40 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, pour se conformer, devrait couper des érables et doit composer avec un cap de roche;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Directrice générale a publié aux endroits prévus par le Conseil municipal dans sa résolution 2017-11-149, un avis indiquant, notamment, la nature et les effets de la dérogation mineure demandée, ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur celle-ci et informant toute personne intéressée qu'elle pourrait se faire entendre à cette occasion;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil vient de donner aux personnes intéressées par cette demande l'occasion de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion qu'il a tenue le 14 juillet 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis dans lequel il recommande au Conseil d'accepter la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accorde la dérogation mineure décrite ci-dessus à condition que le second conteneur soit à maximum 3 pieds du premier s'ils sont côte à côte;

QUE la Municipalité accorde au propriétaire un délai de deux (2) ans à partir de la date de ce jour, soit jusqu'au 3 août 2028, pour l'installation dudit conteneur, dépassé ce délai, la présente dérogation portant le numéro 45-2026 sera nulle comme n'ayant jamais existé.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-08-235

9.2 MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME TREMBLAY BOIS AVOCATS - POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme Tremblay Bois avocats pour agir dans le dossier de pourvoi en contrôle judiciaire reçu contre la Municipalité quant au règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 10-04-2009 relatifs aux éoliennes commerciales et domestiques.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

10. LOISIR ET CULTURE

11. AUTRES

12. CORRESPONDANCES

13. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

14. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2026-08-236

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h29

Vote demandé par France Bédard Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière